

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Philippe MOUNIER  
74 rue Henri Elby  
62600 GROFFLIERS

**Pôle Aménagement  
du Territoire**  
Mme Isabelle BAILLET  
Directrice Générale  
Adjointe

Montreuil-sur-Mer, le 11 octobre 2022

Monsieur,

**Référence :**  
Direction de  
l'aménagement  
urbain du territoire  
BC/IB/SQ/MC  
2022-5255

Suite à l'enquête publique réglementaire réalisée dans le cadre de la modification de droit commun du PLU de Frencq ainsi qu'à la transmission de votre Procès-Verbal de Synthèse le 29 septembre 2022, vous trouverez ci-dessous le mémoire en réponse de la CA2BM aux observations du public. Tel que disposé dans l'article R.123-18 du Code de l'Environnement, le mémoire en réponse vous est adressé dans un délai de quinze jours après la transmission de votre procès-verbal.

**Objet :**  
Mémoire en réponse  
portant sur la  
modification de droit  
commun du PLU de  
Frencq suite à  
l'enquête publique

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.

**Bruno COUSEIN**



Maire de Berck-sur-Mer  
Président de la CA2BM

Conseiller Départemental du canton de Berck



Type de contribution	N°	Prénom et NOM	Date de réception	Objet	Réponse
Registre	1	Monsieur Gérard HUMEZ	22/08/2022	« Être informé des modifications du PLU qui ne sont pas accessibles sur le site de la CA2BM ».	La présente modification a fait l'objet de publication dans la presse ainsi que d'un affichage à la CA2BM, à la mairie et à plusieurs endroits sur le territoire communal. Le dossier de modification a été disponible sur le site de la CA2BM dès l'ouverture de l'enquête publique soit le 22 août 2022 à 9h00 et pendant toute la durée de l'enquête ( <a href="https://www.ca2bm.fr/urbanisme/les-procedures/les-procedures-en-cours">https://www.ca2bm.fr/urbanisme/les-procedures/les-procedures-en-cours</a> ).
Registre	2	Madame Annick TARDIEU	22/08/2022	« Informations sur modifications du PLU non visible sur internet »	La présente modification a fait l'objet de publication dans la presse ainsi que d'un affichage à la CA2BM, à la mairie et à plusieurs endroits sur le territoire communal. Le dossier de modification a été disponible sur le site de la CA2BM dès l'ouverture de l'enquête publique soit le 22 août 2022 à 9h00 et pendant toute la durée de l'enquête ( <a href="https://www.ca2bm.fr/urbanisme/les-procedures/les-procedures-en-cours">https://www.ca2bm.fr/urbanisme/les-procedures/les-procedures-en-cours</a> ).
Registre	3	Madame Françoise MASSET DEBOVE	22/08/2022	Madame Masset demande à ce qu'une parcelle de son terrain agricole, situé route de Cormont, soit en zone constructible. Cela lui permettrait d'effectuer les réparations d'un corps de ferme dont ils sont propriétaires.	Cette demande ne concerne pas l'objet de la modification du PLU. Elle pourra toutefois être inscrite sur le registre du PLUIH de la CA2BM.

## Mémoire en réponse de la CA2BM des observations du public

Registre	4	Monsieur et Madame MOLMY	08/09/2022	Propriétaires de la parcelle YA 34 divisée en 1AU et 2AU désirent savoir quand leur parcelle sera révisée en globalité en 1AU car ils l'ont vendue récemment et s'inquiètent.	Un arrêté a été pris en date du 25/02/2021 pour lancer la procédure. Une enquête publique est prévue pour la fin d'année 2022. A noter que le projet de modification pourra éventuellement être modifié ou refusé pour prendre en compte les retours des Personnes Publiques Associées (PPA), les observations du public ou encore les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur.
Registre	5	Monsieur Olivier MERLOT	08/09/2022	Après consultation de la carte du nouveau PLU, il remarque l'absence des cercles indiquant les constructions et installations d'élevage classées avec indication du périmètre de protection. Exploitant agricole, il demande à ce que ces cercles soient remis afin de ne pas avoir de problème dans l'avenir quant à d'éventuels acheteurs de parcelle à proximité de son exploitation.	Ces périmètres seront réintégrés après enquête publique car non modifiés (leur retrait relève d'une erreur réalisée lors de la préparation du projet de modification). Les périmètres qui n'étaient jusque-là pas identifiés dans le PLU communal seront quant à eux ajoutés dans le cadre du PLUj-H.
Registre	6	Monsieur Gérard MERLOT	15/09/2022	Il veut savoir si la modification du PLU impacte le plan de zonage du hameau de « le Turne ». Ancien exploitant agricole il laisse ses exploitations à ses deux fils et s'inquiète que des parcelles soient classées en constructibles	Les modifications réalisées dans le cadre de la procédure de modification du PLU n'ont pas de conséquence sur la zone A du Hameau de le Turne. Cette inquiétude quant au classement des parcelles voisines en zone constructible peut être inscrite sur le registre du PLUjH de la CA2BM.
Registre	7	Monsieur Jean-Pierre RENAUX	15/09/2022	Il souhaite savoir si la modification impacte le plan de zonage au niveau du hameau « le Motte »	Les modifications réalisées dans le cadre de la procédure de modification du PLU n'ont pas de conséquence sur le plan de zonage du hameau.
Registre	8	Monsieur Gérard HUMEZ	23/09/2022	S'interroge sur la limite du PLU concernant sa parcelle AA 39, vis-à-vis de la superficie en zone U. Questionnement également sur les parcelles AA24, AA 26, AA 27, AA 28 et AA 29 suite à un projet de rachat du château ainsi que de la possibilité de construire autour.	Cette demande ne concerne pas l'objet de la modification du PLU. Elle pourra toutefois être inscrite sur le registre du PLUjH de la CA2BM.

## Mémoire en réponse de la CA2BM des observations du public

Registre	9	Monsieur Gérard MERLOT	23/09/2022	Il voudrait savoir si sa parcelle 665 à Le Turne pourrait passer en zone U	Cette demande ne concerne pas l'objet de la modification du PLU. Elle pourra toutefois être inscrite sur le registre du PLUIH de la CA2BM.
Registre	10	Madame et Monsieur Cornet	23/09/2022	Ils font savoir au commissaire enquêteur que la route devant leur domicile, la RD 113, est dangereuse car les usagers roulent vite. Ils ont fait des signalements en mairie mais aucun n'aménagement n'est fait à ce jour	Cette demande ne concerne pas l'objet de la modification du PLU.
Registre	11	Messieurs Guy et Luc FAYOL	23/09/2022	Ils demandent si les terrains voisins de leur ferme vont passer en constructibles. Ils demandent également si leur parcelle 506 en zone naturelle pourrait passer en zone constructible	Cette demande ne concerne pas l'objet de la modification du PLU. Elle pourra toutefois être inscrite sur le registre du PLUIH de la CA2BM.
Registre	12	Monsieur Hervé DOUCHIN	23/09/2022	Il souhaite agrandir sa maison et souhaite connaître la surface possible en extension. Il souhaite également connaître la hauteur possible et savoir s'il peut créer des ouvertures sur son extension s'il est en zone limitrophe de la zone A.	Cette demande ne concerne pas l'objet de la modification du PLU. Toutefois l'extension est possible, se référer au règlement existant en vigueur et/ou prendre attache auprès du service ADS Ecuire.



Bruno COUSEIN  
Maire de Berck-sur-Mer

Président de la CA2BM

Conseiller Départemental du canton de Berck

